

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 30 MARS
2021
PROJET DE RÉSOLUTIONS**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue en huis clos le 30 mars 2021 à 18h00 en visioconférence.

Ordre du jour :

1. Administration

- 1.1 Appel nominal
 - 1.2 Constatation de l'avis de convocation
 - 1.3 Ouverture de la séance extraordinaire
 - 1.4 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.5 Baie du 75E Méridien: protocole d'entente pour travaux phases III et IV
 - 1.6 Plateau Urbain Papineau: Plan d'aménagement d'ensemble
 - 1.7 Plateau Urbain Papineau : Contribution pour fin de parc
 - 1.8 Projet particulier de construction, modification et implantation (PPCMOI) : 333, rue Papineau
 - 1.9 Consultation sur la demande de PPCMOI 333, rue Papineau
 - 1.10 Demande de PIIA 2021-037 : 333, rue Papineau
 - 1.11 Prolongement des services rue Yvon-Daigneault: engagement pour plan de débordement
 - 1.12 Dépôt à neige: demande d'aide/ support au député Lauzon
 - 1.13 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement sur la garde des poules dans le secteur urbain
 - 1.14 Demande de sécurisation des lieux et démolition du bâtiment au 261-265, rue Papineau
- 2. Levée de la séance**
- 2.1 Levée de la séance extraordinaire.

1.1 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants étaient présents :

Monsieur le maire Christian Beauchamp
Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1
Monsieur le conseiller Paul Gagnon, siège no 2
Monsieur le conseiller Daniel Malo, siège no 3
Monsieur le conseiller Alain Clément, siège no 4
Monsieur le conseiller Laurent Clément, siège no 5
Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière siège no 6

À cette séance du Conseil, les élus suivants étaient absents :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Martine Joannis était aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siégeait sous la présidence du Maire, Monsieur Christian Beauchamp.

1.2 2021-03-124 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Madame Martine Joannis, directrice générale et secrétaire-trésorière confirme qu'un avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil et ce en conformité avec le code municipal du Québec. Tous les élus confirment avoir reçu convocation à ladite réunion.

1.3 2021-03-125 OUVERTURE DE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le Maire, Christian Beauchamp constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire à 18h00 en visioconférence et en huis-clos,

conformément aux directives reçues par le ministère des Affaires municipales du Québec.

1.4 2021-03-126 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé. Tous les élus étant présents, il y a ajout à l'ordre du jour :

1.15 : embauche d'un chef d'équipe.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.5 2021-03-127 BAIE DU 75E MÉRIDIEEN: PROTOCOLE D'ENTENTE POUR TRAVAUX PHASES III ET IV

ATTENDU que le promoteur du projet domiciliaire Baie 75^e Méridien a soumis une demande pour la réalisation de travaux d'infrastructures pour les phases III et IV de son projet sur le chemin Salomon-Dicaire;

ATTENDU que lesdits travaux sont soumis à l'obligation de signature d'une entente promoteur tel que requis au règlement 2010-06-005;

ATTENDU que les membres du conseil sont en accord avec le projet de protocole soumis par la direction générale;

ATTENDU que le promoteur est en accord avec le projet de protocole soumis par la direction générale;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Que ledit protocole fait partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Que ce Conseil autorise le maire, monsieur Christian Beauchamp, et la directrice générale, madame Martine Joannis, à signer un protocole d'entente pour la réalisation de travaux municipaux sur les phases III et IV du projet domiciliaire Baie 75^e Méridien.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 2021-03-128 PLATEAU URBAIN PAPINEAU: PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

ATTENDU les dispositions de la section VII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 2004-03-09;

ATTENDU que le promoteur LTL construction a déposé un plan d'aménagement d'ensemble concernant le projet de développement domiciliaire « Plateau urbain Papineau » sur les lots 4 997 258 et 4 998 258 totalisant 27,5 hectares;

ATTENDU que le projet de développement domiciliaire comporte 4 rues locales, une rue collectrice de quartier reliant le projet à la rue Laval, un parc familial et approximativement 215 unités d'habitations composées de maison unifamiliales isolées, jumelées et en rangées;

ATTENDU que le projet répond aux critères du règlement sur les PAE 2004-03-09 notamment en matière de respect des éléments naturels et de concepts architecturaux;

ATTENDU qu'aucun lien routier n'est prévu au sud-ouest du projet avec le terrain en zone blanche et aménageable par le prolongement de la rue Guy;

ATTENDU que la superficie des deux parcs prévus est insuffisante au regard de la superficie d'ensemble du projet de développement;

ATTENDU que les deux allées d'accès conduisant aux 8 bâtiments de 4 logements chacun sont insuffisantes pour réguler la circulation et pour assurer la fonctionnalité de la gestion des bacs à ordures;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme autorise le Plan d'aménagement d'ensemble soumis le promoteur LTL construction concernant le projet de développement domiciliaire « *Plateau urbain Papineau* » sur les lots 4 997 258 et 4 998 258 totalisant 27,5 hectares conditionnellement aux modifications suivantes :

- 1- Relocaliser le parc du Nord-Est afin de le rendre adjacent à la rue publique sur toute sa largeur pour 2,5% de la superficie du projet domiciliaire, et abandonner le parc à l'Ouest.
- 2- Prévoir un cercle de virage à l'extrémité Sud-Ouest de la rue en direction sud pour un éventuel prolongement de la rue;
- 3- Prévoir une solution alternative convenable pour la récupération des matières résiduelles pour les terrains occupés par des logements multiples depuis la rue projetée;

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.7 2021-03-129 PLATEAU URBAIN PAPINEAU : CONTRIBUTION POUR FIN DE PARC

ATTENDU l'acceptation via la résolution 2021-03-000 d'un Plan d'aménagement d'ensemble pour le projet domiciliaire Plateau Urbain Papineau

ATTENDU qu'il y a lieu de définir la compensation de 5% pour fins de parc conformément aux dispositions prévues à l'article 4.5 du règlement sur les permis et certificats 2004-03-02;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil, conformément à l'article 4.5 du règlement sur les permis et certificats, demande au propriétaire du projet de développement résidentiel Plateau urbain Papineau de verser à la municipalité de Papineauville une compensation de 2.5% de la valeur établie au rôle d'évaluation pour l'année 2021 ainsi qu'une superficie de 2.5% du projet pour un espace de parc.

Que ladite somme soit versée au poste budgétaire 55 16901 000 : Fonds parcs et terrains de jeux.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.8 2021-03-130 PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, MODIFICATION ET IMPLANTATION (PPCMOI) : 333, RUE PAPINEAU- PROJET DE RÉSOLUTION

ATTENDU les dispositions de la section XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble numéro 2016-008;

- ATTENDU que l'entrepreneur Excavation Séguin-Lafleur a déposé une demande de PPCMOI afin d'utiliser l'immeuble à des fins d'entreposage de véhicules lourds et de faire l'entretien mécanique de ceux-ci dans la partie arrière de l'édifice existant et de transformer la partie avant afin qu'elle puisse être occupée par des commerces et des bureaux;
- ATTENDU que le zonage en vigueur de la zone 19-C ainsi que le zonage projeté suivant l'adoption du premier projet de règlement de zonage de la zone C-301 n'autorisent pas les activités reliées à l'entreposage des entreprises en construction;
- ATTENDU que le recours au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est justifié dans la présente demande, car il vise à permettre à certaines conditions qu'un projet soit réalisé même s'il déroge au règlement de zonage de la municipalité;
- ATTENDU que le projet respecte les orientations du plan d'urbanisme;
- ATTENDU que l'usage est compatible avec le milieu d'insertion car le bâtiment existant a été conçu pour y entreposer des véhicules lourds depuis 1979;
- ATTENDU que la modification prévue à l'immeuble contribue à l'amélioration de la façade principale du bâtiment et à la végétalisation de la cour avant du terrain;
- ATTENDU que la reconstruction de la partie avant du bâtiment sur deux étages est destinée à un usage exclusivement commercial et / ou bureaux d'affaires;
- ATTENDU que deux bandes gazonnées et plantées avec bordures de béton en cour avant et latérale délimiteront le terrain de stationnement avant et l'allée de circulation des véhicules lourds assureront la fonctionnalité de la circulation du site;
- ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Gagnon

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, accepte le projet de demande de PPCMOI au 333, rue Papineau et relatif à l'occupation d'entreposage de véhicules lourds et d'entretien mécanique conformément aux aménagements illustrés sur le plan projet d'implantation et l'esquisse, et ce, conditionnellement à la plantation de deux conifères en cour avant sur le terre-plein adjacent à la voie publique.

La présente demande de PPCMOI est conditionnelle à l'acceptation de la demande de PIIA.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.9

2021-03-131 CONSULTATION SUR LA DEMANDE DE PPCMOI 2021-037

ATTENDU l'adoption de la résolution 2021-03-000 sur le projet de PPCMOI pour le 333, rue Papineau;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce conseil autorise la tenue d'une consultation publique écrite sur la demande de permis PPCMOI pour le 333, rue Papineau, et que les commentaires soient reçus au plus tard le 21 avril 2021 à 16h00.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.10 2021-03-132 DEMANDE DE PIIA 2021-037 : 333, RUE PAPINEAU

- ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);
- ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-003;
- ATTENDU que le terrain visé par la demande est situé à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2 *Le noyau villageois*;
- ATTENDU que le propriétaire souhaite reconstruire une partie du bâtiment et réaménager le terrain en cour avant et latérale;
- ATTENDU que le volume de la nouvelle façade, son revêtement extérieur, ses coloris et ses éléments de composition répondent aux critères du règlement sur les PIIA 2017-003 et devront être conformes au plan soumis par le propriétaire;
- ATTENDU que l'aménagement du terrain consistant à ajouter de la végétation dans les cours avant et latérale répond aux critères du règlement sur les PIIA 2017-003 et devra être conformes au plan soumis par le propriétaire;
- ATTENDU que le réaménagement de l'aire de stationnement minimise son impact visuel et les conflits de circulation et répond aux critères du règlement sur les PIIA 2017-003 et devra être conformes au plan soumis par le propriétaire;
- ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, accepte la demande de PIIA 2021-037 pour le 333, rue Papineau pour la reconstruction d'une partie du bâtiment et le réaménagement du terrain en cour avant et latérale;

La présente demande de PIIA est conditionnelle à l'acceptation de la demande de PPCMOI pour la même adresse.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.11 2021-03-133 PROLONGEMENT DES SERVICES RUE YVON-DAIGNEAULT: ENGAGEMENT POUR PLAN DE DÉBORDEMENT

- ATTENDU que la municipalité de Papineauville a soumis une demande de certificats d'autorisation pour le prolongement des services municipaux sur la rue Yvon-Daigneault;
- ATTENDU les exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en matière de débordement des réseaux d'égout municipaux;
- ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil s'engage auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à :

1. Faire parvenir au MELCC un plan de gestion des débordements signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour ne pas augmenter la fréquence des débordements et des dérivations observées sur l'ensemble ou une partie de son territoire, selon un échancier à convenir

avec le MELCC (maximum 3 ans).

2. Assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon un échéancier à convenir avec le MELCC (maximum 5 ans).
3. Tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.12 2021-03-134 DÉPÔT À NEIGE: DEMANDE DE SUPPORT AU DÉPUTÉ D'ARGENTEUIL-PETITE-NATION STEPHANE LAUZON

ATTENDU que la municipalité doit réaliser la construction d'un dépôt à neige conforme à la réglementation provinciale pour la saison hivernale 2021-2022;

ATTENDU que les sommes à investir représentent un fardeau financier important;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil mandate la direction générale à présenter une demande de soutien au député d'Argenteuil-Petite-Nation, monsieur Stéphane Lauzon dans sa recherche de financement pour la réalisation des travaux de construction du dépôt à neige.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.13 2021-03-135 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 2021-009 SUR LA GARDE DES POULES DANS LE SECTEUR URBAIN

CONSIDÉRANT que la municipalité désire favoriser l'agriculture urbaine dans le secteur du périmètre urbain et par le fait même, autoriser la présence de poules dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que le règlement 2017-008 sur la garde des poules dans le milieu urbain était un projet pilote;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 445 du Code municipal, tout règlement doit, sous peine de nullité, être précédé d'un avis de motion donné à une séance régulière ou spéciale précédant celle de son adoption;

Monsieur le Conseiller Michel Leblanc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il y aura adoption d'un règlement permettant la garde de poules dans le périmètre urbain et abrogeant le règlement 2017-008.

Un projet de règlement est présenté.

1.14 2021-03-136 DEMANDE DE SÉCURISATION DES LIEUX ET DÉMOLITION DU BÂTIMENT AU 261-265, RUE PAPINEAU

ATTENDU que la propriété du 261-265, rue Papineau est un dossier de succession dont le responsable est le ministère du Revenu du Québec;

ATTENDU que la propriété est laissée à l'abandon et que le bâtiment secondaire s'est effondré;

ATTENDU qu'il s'agit d'un cas de nuisances potentiellement dangereux;

ATTENDU la recommandation du responsable de l'urbanisme et de l'environnement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que le préambule fait partie de la présente résolution

Que ce Conseil, sur recommandation du responsable de l'urbanisme et de l'environnement, demande au ministre du Revenu, responsable du dossier de succession de procéder à la sécurisation du périmètre et de procéder à la démolition du bâtiment et au nettoyage du site dans les plus brefs délais.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Christian Beauchamp, maire, se retire de la table des délibérations. Il ne prend part ni aux discussions ni au vote de la prochaine résolution. Monsieur Paul Gagnon, maire suppléant, préside la présente assemblée. Le quorum est maintenu.

1.15 2021-03-137 EMBAUCHE D'UN CHEF D'ÉQUIPE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU l'adoption de la résolution 2021-02-250 autorisant un processus de recrutement pour un chef d'équipe au service des travaux publics;

ATTENDU que suite au processus de recrutement, le comité des travaux publics recommande de pourvoir le poste à l'interne, assujetti d'une période probatoire de 3 mois, et d'accepter la candidature de monsieur Alexandre Beauchamp;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, procède à l'embauche de monsieur Alexandre Beauchamp au poste de chef d'équipe à compter du 1^{er} avril 2021, embauche assujettie à une période probatoire de 3 mois.

Que les conditions salariales et d'embauche soient celles prévues pour les cols bleus avec paiement de la prime de chef d'équipe.

M. Paul Gagnon, Maire suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

MONSIEUR CHRISTIAN BEAUCHAMP, MAIRE, REPREND SA PLACE À LA TABLE DES DÉLIBÉRATIONS. IL PRÉSIDE DE NOUVEAU L'ASSEMBLÉE.

2.1 2021-03-138 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que cette séance extraordinaire soit levée à 18h20.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Martine Joanisse, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2021.

Et j'ai signé ce 30 mars 2021.

Martine Joanisse
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Beauchamp, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Et j'ai signé ce 30 mars 2021.

Christian Beauchamp
Maire